

# La Renaissance de l'art français et des industries de luxe

## I. La Renaissance de l'art français et des industries de luxe. 1926-07.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



H. EBEL. — JEUNE PAYSANNE DE FEGERSHEIM. — DESSIN.  
A YOUNG COUNTRY WOMAN OF FEGERSHEIM. — DRAWING.

tissus importés de l'Inde (indiennes). Le succès de cette première entreprise en suscita d'autres et bientôt Mulhouse, au lieu de se borner à finir par la teinture et l'impression des tissus importés bruts à l'étranger, se mit à produire ces tissus et à fabriquer, avec le coton importé comme matière première, les filés de tous les calibres.

La réunion de Mulhouse à la France en 1798 fit tomber les dernières entraves à son libre essor, si bien que, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie y produisait tout ce qui se rapporte, de près ou de loin, à ce genre de fabrication : machines, produits chimiques, matières colorantes, les dessins et gravures, etc., et son activité industrielle n'a cessé de se développer en s'étendant à beaucoup d'autres branches encore. Ainsi l'industrie de la laine ne le cède pas de beaucoup à celle du coton et celle de la soie est aussi représentée dans le rayon mulhousien.

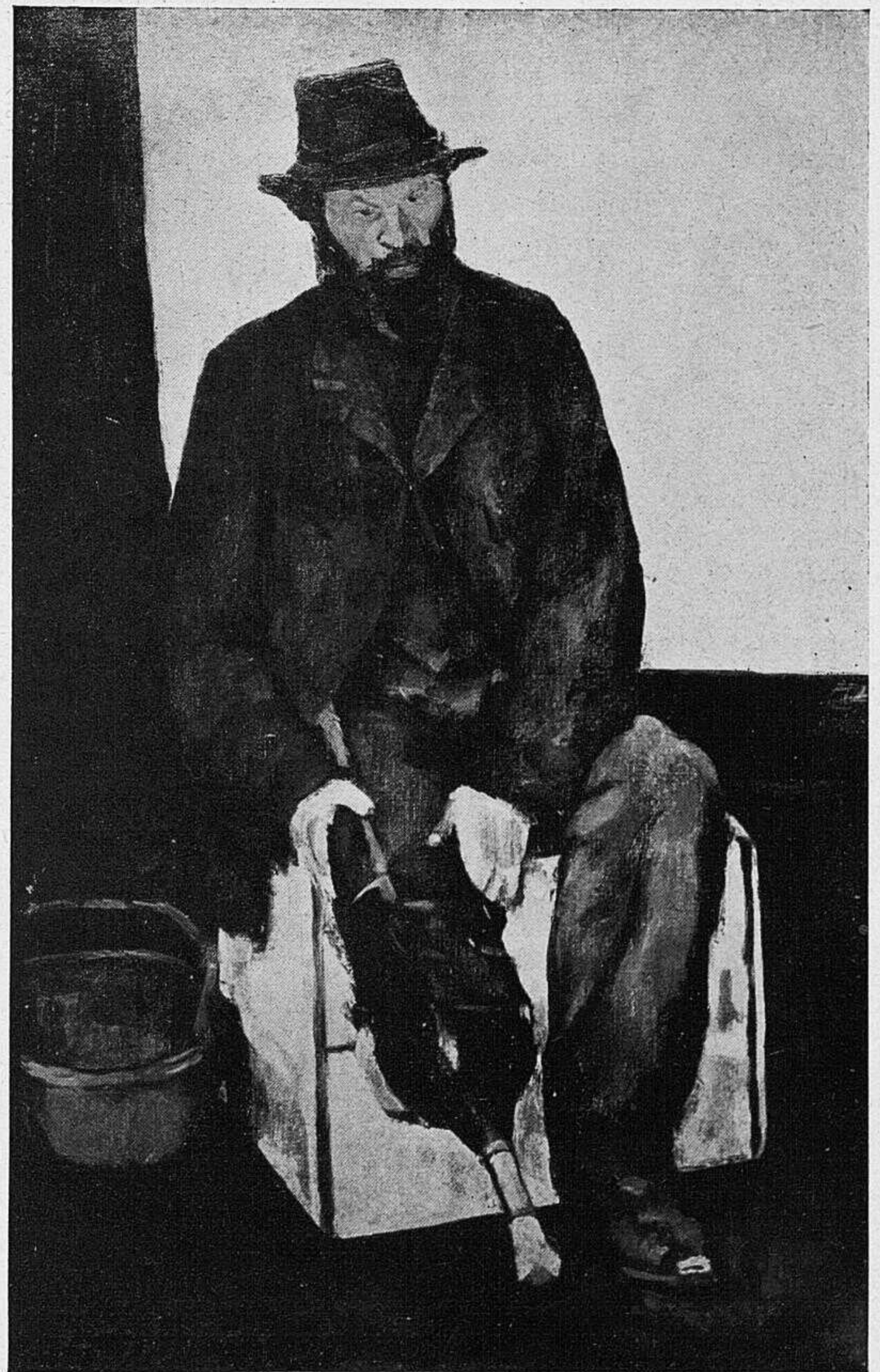
Malgré tout, même en dépit de crises parfois aiguës, les industriels de Mulhouse ont pu triompher de tous les obstacles. Un des facteurs les plus importants de ce développement a été, depuis sa fondation en 1825, la Société Industrielle de Mulhouse, modèle précurseur de toutes les institutions similaires.

D'autre part, Mulhouse a été le berceau et le terrain

of this first undertaking stimulated the creation of others, and shortly after, Mulhouse, instead of limiting her activities to finishing through dyeing and printing, the raw-imported tissues, began to produce them and to make, out of the cotton imported as a raw material, threads of every size.

The union of Mulhouse with France in 1798 shook off the last hindrances to her free development, so that as early as the middle of the XIXth century, her factories produced everything more or less connected with that kind of fabrication : machines, chemical colouring matters, drawings and prints etc. and its industrial activity has never ceased growing, extending to many more new branches : thus the wool industry is hardly inferior to the cotton one, and the silk industry, too, is represented in the factories of Mulhouse.

However, even in spite of some severe crises, Mulhouse manufacturers have been able to conquer all obstacles. One of the chief causes of this development ever since its creation in 1825 has been the Industrial Society of Mulhouse, the pioneer of all similar organizations.



SIMON LEVY. — MENDIANT A STRASBOURG. — PEINTURE.  
A BEGGAR AT STRASBOURG. — PAINTING.